

Le 26 mai 2021

## Le Projet Forêt Bois pour la France : construisons ensemble l'après Plan de relance

Une initiative pour :

- Anticiper les conséquences du changement climatique sur la biodiversité
- Répondre dans la durée à l'urgence du renouvellement forestier

Dans nos précédentes analyses<sup>1</sup> nous avons qualifié les besoins de renouvellement de la forêt française et dressé un état des lieux de l'amont de la filière forêt-bois.

Ces constats et chiffrages des besoins trouvaient leur origine dans les chiffres de l'inventaire forestier national de l'IGN de 2018.

### **A) DE LA NÉCESSITÉ DU RENOUVELLEMENT FORESTIER et autres constats de départ**

#### **1) Des données qui témoignent d'un besoin structurel de renouvellement**

Le renouvellement forestier n'est plus assuré, comme en témoigne la baisse significative du stock de jeunes arbres en forêt de 40 % pendant les 35 dernières années.

La situation concernant le bois d'œuvre est particulièrement critique. La production baissera en 2035 en raison du déficit de renouvellement engagé depuis la fin des années 1990.

De plus, 17% de la forêt française (2.8 millions d'ha) produisent avec 4 essences 73% de la récolte de bois d'œuvre, et moins de la moitié de la surface française produit avec 10 essences 97% de la récolte de bois d'œuvre.

#### **2) Un phénomène nouveau aux conséquences inéluctables : le Changement Climatique**

Les conséquences du changement climatique sur l'état de nos forêts sont devenues flagrantes à partir de 2018. Les effets de la sécheresse et des températures caniculaires s'ajoutent aux phénomènes déjà bien connus de la graphiose de l'orme, de l'encre du châtaignier, de la chalarose du frêne (etc.). Ils se cumulent désormais également avec les phénomènes plus récents que sont le scolyte de l'épicéa, le dépérissement partiel du chêne pédonculé, du hêtre (voire du sapin) et les attaques de la chenille processionnaire contre le pin.

En somme, la biodiversité en forêt s'appauvrit du fait de la disparition ou des difficultés de survie de plusieurs essences parmi les plus structurantes de nos massifs. Renouveler les peuplements forestiers est donc essentiel à la préservation et à la reconstitution de la biodiversité et des stocks futurs de bois d'œuvre.

<sup>1</sup> *Le Projet Forêt Bois pour la France du 15 mai 2019 & Etat des lieux de l'amont de la filière forêt-bois en France (4 juillet 2020)*

### **3) Des politiques publiques qui actent la nécessaire mobilisation de la forêt et du bois pour accomplir la transition écologique**

La SNBC (stratégie nationale bas carbone), la loi ELAN, la RE2020, la loi Climat-Résilience illustrent la **prise de conscience** de l'impérieuse nécessité d'adapter nos politiques de développement pour répondre à l'objectif de décarboner l'ensemble de nos activités. Le même mouvement se déploie dans tous les pays développés et plus particulièrement en Europe.

À l'échelle de l'Union européenne, le Parlement et le Conseil européen se sont accordés le 21 avril pour inscrire dans la législation européenne, au côté de l'objectif de l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, celui de la réduction d'au moins 55 % des émissions **nettes** de gaz à effet de serre au sein de l'UE d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990. La notion d'émission nette est ici essentielle puisque qu'elle met en relief le rôle crucial de la captation du carbone atmosphérique. Cette notion fait en effet référence à la différence entre la quantité de gaz à effets de serre émise et la quantité captée.

### **4) Le constat pour aujourd'hui et le proche avenir.**

L'objectif collectif auquel nous devons donc tous nous consacrer est celui **du renforcement et de la sécurisation du puits carbone du secteur forêt et bois.**

Rappelons qu'une forêt en équilibre, c'est-à-dire laissée en libre évolution, est neutre en carbone. C'est donc sa capacité à conserver le stock qu'elle séquestre qui fait son grand intérêt du point de vue de la neutralité carbone. Or avec le réchauffement et la sécheresse les grandes forêts primaires, à cause de la mortalité des arbres, deviennent émettrices de CO<sub>2</sub> (c'est le cas de l'Amazonie) ou pourraient le devenir (les forêts tropicales africaines). La déforestation, phénomène écologiquement dramatique, n'en est pas la cause principale.

Rappelons par ailleurs que seule la substitution des autres matériaux et énergies est définitive.<sup>2</sup> L'intensification des pompes à carbone et l'utilisation des matériaux biosourcés (dont le bois) sont les seules solutions pour réduire la concentration de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. La transition écologique de tous les autres secteurs, indispensable, ne pourra que réduire les émissions.

Pour que ce mécanisme vertueux « captation / séquestration » soit possible tout en prélevant plus de bois pour approvisionner les nouveaux besoins de la bioéconomie, le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation précisent qu'il faut accroître les capacités de photosynthèse des écosystèmes forestiers à leur maximum. Il est possible en effet en France d'accroître l'effet pompe à carbone de 50%.

Le renouvellement forestier est donc indispensable tant à la décarbonation de notre économie et qu'à la lutte contre le réchauffement climatique.

Il est urgent de proposer des solutions de grande ampleur. Celles-ci passent par la replantation et la régénération assistée. Les aléas (climat, maladie, marchés) ne doivent pas nous empêcher d'entreprendre ce mouvement qui doit être une ambition nationale et une responsabilité collective. Il faut donc non seulement conformer les forêts non gérées à un objectif de production (objet du Label Bas Carbone) mais aussi considérablement booster celles qui sont déjà sous gestion mais pas toujours de façon optimale.

---

<sup>2</sup> Rappelons qu'**1 m<sup>3</sup>** de bois en forêt séquestre l'équivalent **d'1 tonne de CO<sub>2</sub>** et qu'en moyenne **1 m<sup>3</sup>** de bois utilisé en bois d'œuvre, bois d'industrie et stocké et substitue **plus d'1 tonne de CO<sub>2</sub>**.

**B) UN IMPERATIF DE PLUS EN PLUS CONSENSUEL : Faire évoluer notre politique de soutien au renouvellement forestier.**

Les récents rapports de la Cour des Comptes (mai 2020) et de la députée Anne-Laure Cattelot (septembre 2020) font un constat clair : la politique française de soutien au renouvellement forestier doit évoluer. Ces rapports ouvrent aussi des pistes pour soutenir financièrement cette politique.

Une première étape, capitale, a été franchie grâce au Plan de Relance français de septembre 2020 qui a attribué au renouvellement forestier une enveloppe de 150 millions d'euros sur deux ans (2021 et 2022), enveloppe essentiellement destinée à la reconstitution des forêts touchées par la crise sanitaire. Cet effort doit être poursuivi au-delà de cette période.

Pour apporter des réponses sur le plan technique, un important travail de toutes les forces vives de la filière forêt-bois a produit la Feuille de Route pour l'Adaptation des Forêts au Changement Climatique. Elle propose des solutions et des itinéraires sylvicoles opérationnels permettant de s'assurer le succès du renouvellement forestier. Certes, les solutions sont diverses, comme le sont les forêts ainsi que les stratégies d'adaptation possibles. Une chose est sûre cependant : la pire stratégie serait de ne rien faire ou de ne pas intervenir sur des écosystèmes aujourd'hui éprouvés, et condamnés pour certains.

Par ailleurs, puisque la forêt ne rend pas seulement un service de production, l'effort nécessaire au renouvellement de la forêt ne saurait être uniquement supporté par le sylviculteur. En effet, il gère une forêt pour produire du bois et ce faisant, il rend des services d'intérêt général à la société. Il n'est donc pas logique qu'il supporte seul les investissements dans le reboisement et l'amélioration des peuplements. Certes, il obtiendra à terme les revenus de la vente de bois. Toutefois il n'est pas, à ce jour, rétribué pour les services écosystémiques qu'il rend.

Il serait donc équitable que soit instauré un co-investissement entre d'une part le sylviculteur et d'autre part la société (à hauteur de 50% chacun). Il est dans l'intérêt de la société que le sylviculteur gère de façon optimale sa forêt pour son propre compte mais aussi pour celui de la société. Et il est donc nécessaire que la puissance publique participe au financement de ces investissements de très long terme. Les externalités positives de la gestion forestière raisonnée justifient la participation de l'État à ce vaste chantier.

**C) NOTRE PROPOSITION : Mettre en place un fonds d'investissement dans le renouvellement forestier de 200 millions €/an, abondé par les crédits carbone européens.**

Ce projet vise à mettre en place une initiative pour replanter ou régénérer chaque année 100 000 ha de forêt au minimum. Pour commencer, l'objectif est de planter 1 milliard d'arbres en 5 ans.

Ce projet propose la création d'un fonds d'investissement dans le renouvellement forestier, abondé par le produit des enchères des quotas carbone européen à hauteur de 200 millions d'euros minimum par an. Nous considérons que **seul un fonds d'investissement doté de 200 millions par an, pour les 10 à 30 ans à venir, peut aujourd'hui permettre de respecter ces objectifs de replantation.**

**Les fonds carbone** européens créent en effet de nombreuses possibilités nouvelles. La légitimité de la filière à bénéficier d'investissements liés au carbone est évidente. Plusieurs hypothèses sont en cours d'expertise, mais la plus simple à mettre en œuvre concerne les recettes de quotas carbone européens (QCE).



Pour mémoire celles-ci sont pré-affectées pour moitié, selon la directive 2003/87 CE du 13/10/2003 modifiée (2009/29/CE du 23/04/2009) notamment aux fins de « piégeage carbone par la sylviculture ». Depuis la première quotation des QCE en 2005 à 5 euros par quota (un quota équivaut à 1 tonne de CO<sub>2</sub>), on dépasse les 50 euros en mai 2021 ! Compte-tenu de la situation climatique, de ses conséquences et des engagements récents pris par l'Union européenne, cette valeur ne peut qu'augmenter. En conséquence les recettes de ces crédits pour l'État français dépassent aujourd'hui les deux milliards par an en année courante.

**Doter ce fonds de 200 millions serait un juste retour vers la forêt et les usages du bois, seuls capables de réduire la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.**

Les autres dispositifs de financement, de type mécénat ; label bas carbone etc. qui partagent les objectifs de renouvellement de nos forêts, pourraient très bien être gérés par ce fonds.

**D) LES EXTERNALITÉS POSITIVES DE CE GRAND PROJET : Un investissement de long terme avec un retour immédiat pour l'État et l'économie française**

Renouveler la forêt a également des bénéfices immédiats pour l'État. En effet, ces travaux requièrent majoritairement des interventions humaines (semences, pépinières, reboisement, entretiens, travaux d'amélioration...). Ce sont donc pas moins de 10 000 emplois qu'il serait nécessaire de créer pour mener à bien ce plan (soit 25% d'effectifs supplémentaires dans l'amont de la filière) sans compter les emplois induits en aval de la filière. 10 000 emplois, ce sont au moins 120 M€/an de cotisations sociales supplémentaires, ce sont des chômeurs en moins (18 000 €/an/personne), des rentrées de TVA (de l'ordre de 60 M€/an), ...

Cet investissement favorise aussi le bois français en France. Cet objectif permettra de réduire le second déficit de la balance commerciale tout en relocalisant une partie significative de notre industrie.

Michel Druilhe  
Président de France Bois Forêt